



## COMPTE-RENDU DE RÉUNION SYNDICALE

SÉANCE DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 16 Mars à 19 h 00, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bieujac, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO.

Étaient présents :

Membres titulaires :

M. BLANGERO Gilbert, président, , Ludovic, M. PAING Jean-Baptiste, Mme PIERS Laetitia, Mme DARRIET Mélanie Mme CLOES Séverine.

Membres suppléants :

M. RASSIS Christophe, M. LALANNE Laurent,

Invitées : Mme BOBKIEWICZ Claire, secrétaire du SIRP

Absent : M. BIRAC Frédéric vice-président Procuration à M. MAGOT Rémy. M. BORDESSOULLES Procuration à M. NORMANT. Guillaume, M. BOUTIN Bernard,

Secrétaire de séance : M. MAGOT Rémy

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 07 janvier 2021
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Approbation du Compte de gestion 2020
- Affectation des résultats
- Participation de la commune de Saint-Loubert
- Participations des communes de Bieujac et Saint Pardon de Conques
- Budget Primitif 2021
- Demande de subventions au Département.
- Caisse des Ecoles
- Créations de poste
- Procédure avocat – protection juridique

#### **1) Approbation du compte-rendu**

Le compte-rendu du 07 Janvier 2021 est signé et approuvé à l'unanimité.

#### **2) Approbation Compte Administratif**

Une année 2020 particulière qui a nécessité l'implication de chacun pour faire face à la crise sanitaire. Cette implication nous a permis de faire aboutir des réalisations et de maîtriser les aspects financiers tout en

présentant aujourd'hui un bilan positif. Dans ce bilan nous pouvons retenir une réactivité et notre mobilisation sur plusieurs plans :

=> La mise en place de tous les protocoles permettant de faire face au COVID 19, les communications aux familles, et les adaptations de nos services aux évolutions de la situation sanitaire.

=> La réalisation de travaux indispensables au maintien en l'état et à la réfection de certains de nos bâtiments vétustes : les toitures, les plafonds, les éclairages des classes élémentaires, l'aménagement de rangement dans les toilettes, le jardin pédagogique, le remplacement de la sonnette, la pose d'un volet roulant dans le réfectoire des élémentaires, l'achat et l'installation d'un lave-linge par création d'une arrivée d'eau et évacuation.

=> La réalisation d'investissements liés au remplacement de tout le mobilier dans le réfectoire des maternelles, l'achat d'un jeu extérieur et le remplacement des vélos et trottinettes de la section maternelle. Nous avons également procédé à la création d'un réseau filaire entre la mairie, le bureau du RPI et les classes afin de supprimer le coût annuel de trois Box. Dans le cadre des investissements rappelons aussi le remplacement des copieurs des deux écoles avec des tarifs plus avantageux et l'installation d'un tableau numérique dans une Classe de Bieujac.

=> Soulignons la nécessaire gestion des temps périscolaires et la montée en puissance du rôle et du travail de notre directrice qui nous propose aujourd'hui des ateliers d'aide aux devoirs.

=> Mise en place un nouveau réseau connecté et moderne accessible aux familles qui devrait faciliter leurs travaux de gestion et le nôtre.

Après le rappel des éléments ci-dessus par le Président ce dernier passe la parole à Monsieur MAGOT, pour le Vice-Président Monsieur BIRAC, qui présente le compte administratif 2020 au Conseil Syndical en vertu de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif 2020 se présente comme suit :

Fonctionnement :

Recette : 379 251.29 €

Dépense : 361 249.40 €

Investissement :

Recette : 27 214.00 €

Dépense : 21 901.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats du compte administratif 2020 présentés ci-dessus. **Monsieur le Président n'a participé ni au débat, ni au vote.**

### **3) Approbation du Compte de Gestion**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;  
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2019.

#### **4) Affectation des résultats**

Au regard des résultats du Compte Administratif et du Compte de gestion ci-dessus le conseil syndical propose les affectations suivantes au budget 2021 :

- Affectation à la section de Fonctionnement 38514.24 €
- Affectation à la section d'investissement 6881.68€
- **Montant Total de l'affectation 45395.92€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les montants d'affectation proposés.

#### **5) Participations de la commune de St LOUBERT**

Monsieur le Président propose à l'assemblée syndicale de valider le montant de la participation de la commune de St Loubert pour l'année 2021.

Le montant de la participation est fixé à 1 400 € par enfant, les écoles du SIRP accueillent 12 enfants de la commune de St Loubert.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le montant de la participation pour la Commune de St Loubert est fixé à 16 800 €.
- Ce crédit est porté sur le budget 2021 du SIRP en recettes de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Président à signer les documents nécessaires.

#### **6) Participations des communes de Bieujac et St Pardon de conques**

Après avoir examiné les projets et les coûts de fonctionnement envisagé pour 2021 par le RPI, la commission finance propose aux membres du conseil syndical les participations suivantes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée syndicale le montant des participations des communes adhérentes pour cette année 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, DECIDE à l'unanimité des voix présentes et représentées, de fixer les montants des participations des communes adhérentes comme suit :

- ✓ Le montant de la participation pour la Commune de St Pardon de Conques est fixé à 128 795.08 €.

- ✓ Le montant de la participation pour la Commune de Bieujac est fixé à 141 204.92 €.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de la participation de chaque commune pour 2021.

## 7) Budget Primitif 2021

Les membres de la commission finance se sont réunis à deux reprises pour étudier le contenu des différents chapitres du budget proposé le 16 mars au vote du conseil syndical du RPI.

Dans les différentes dépenses et recettes ont été inscrites celles occasionnée par les travaux de chauffage, d'isolation avec le doublage des murs de trois classes et le remplacement de deux menuiseries.

Nous avons également pris en compte les dépenses et les recettes de subventions pour l'acquisition du logiciel ICAP, du mobilier et de l'électroménager du réfectoire des élémentaires. Sans oublier les frais de la réfection du sol de l'aire de jeu des maternelles.

Les participations des communes resteront stables en 2021.

Le budget primitif du SIRP pour 2021 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	398 664.24 €	380 150.00 €
002 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTE		18 514.24 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>398 664.24 €</b>	<b>398 664.24 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDIT D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	69 810.68 €	62 929.00 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		6 881.68 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>69 810.68 €</b>	<b>69 810.68 €</b>
BUDGET		
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	<b>468 474.92 €</b>	<b>468 474.92 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le BP présenté ci-dessus.

Dans le budget la commission propose de contracter un emprunt de 21 000 euros avec un taux de 0,42% qui sera remboursé trimestriellement sur une durée de 7 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE l'offre faite par la CAISSE D'ÉPARGNE selon les conditions suivantes.
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant en Euros</b>	21 000 €
<b>Objet</b>	Rénovation énergétique de l'école de Bieujac.
<b>Durée</b>	7 ans
<b>Taux fixe</b>	0.42 %
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

#### 8) Demande de subventions au Département

Suite à la liste des besoins en équipements élaborée par des membres du conseil, après en avoir examiné son contenu la commission propose d'inscrire au budget 17 418,42€ TTC et de solliciter le département pour une subvention de 7257,68 soit 50% du montant HT.

Ces équipements se décomposent de la façon suivante :

- Création d'un sol en caoutchouc amortissant pour l'aire de jeux de l'école maternelle =3172,88€
- Achat pour remplacer l'ensemble du mobilier du réfectoire des élémentaires =3073,39 TTC
- Remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire de Bieujac = 3064,80TTC

(Appareil qui est la cause de nombreuses interventions dont celles de la cuve de lavage qui fuit régulièrement)

- Proposition pour l'achat d'un éplucheur de légumes=3143,09€ TTC
- Pour l'école maternelle, un projet d'achat d'un nettoyeur à vapeur =4964,26 TTC

#### 9) Caisse des écoles

Tous les ans nous votons une délibération fixant le montant que nous voulons verser aux caisses des écoles (USEP « union sportive de l'enseignement du 1er degré ») Actuellement nous versons 800€ par classe plus 300€ pour le Noël des quatre classes élémentaires. La commission finance n'a pas demandé à modifier ces participations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, DECIDE à l'unanimité des voix présentes et représentées, de fixer les montants des participations comme suit :

- ✓ Le montant de la participation pour l'USEP de l'école de Bieujac est de 3 200 € + une participation de 300€ pour Noël.
- ✓ Le montant de la participation pour l'USEP de l'école de Saint Pardon de Conques est de 1 600 €.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

## **10) Créations de Postes**

Les membres de la commission du personnel se sont réunis dernièrement afin d'étudier la situation de trois agents dont les contrats vont expirer prochainement.

=>Concernant madame Aurore LECOEUR dont le contrat expire le 30/08/2021 la commission propose de signer un nouvel engagement de trois ans avec la possibilité de renouveler une fois ledit contrat.

=>Concernant Mademoiselle Claryce AUTISSIER dont le contrat expire le 03/05/2021 la commission propose de recruter l'agent en tant que fonctionnaire stagiaire.

=>Concernant Madame Séverine RISPAIL dont le contrat expire le 2 juillet 2020 la commission a mise en avant toute l'importance pour notre école de pérenniser le poste de l'animatrice. La commission propose de recruter l'agent en tant que fonctionnaire stagiaire.

Après avoir échangé sur ces points le conseil syndical dans son ensemble approuve ces propositions.

## **11) Procédure avocat -protection Juridique**

Monsieur Le Président fait part au Conseil Syndical que suite aux recours de Mme LAFLEUR à l'encontre du syndicat, il y a eu lieu de confier la défense du SIRP.

Monsieur le Président propose de confier ces affaires à Me Thouy, avocate au Barreau de Bordeaux. Il explique que nous avons fait appel à notre assureur GROUPAMA afin d'enclencher la Protection Juridique du syndicat.

De ce fait, l'assurance a reversé au syndicat 1 200€ pour chacune des procédures enclenchées par Mme LAFLEUR.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires
- Autorise M. le Président à signer la convention d'honoraires présentée par Me THOUY
- Autorise M. le Président à solliciter la protection juridique auprès de Groupama,

Fin de la séance à 21h05.